

Si l'on arrivait enfin à être bien renseigné, *La Presse* pourrait alors compléter son œuvre et donner du pain aux parents pauvres, en même temps que des étrennes à leurs enfants et le jour de l'an serait vraiment un jour désiré, un jour de bonheur, un rayon de soleil dans la nuit des tristes logis des fonds de cours humides.

* * Un brave homme, qui s'est découvert tout seul, un homme simple qui ne souffre ni de la faim, ni du manque d'argent, c'est M. Wade, de Québec — *Wade* veut dire patauger — qui a publié dernièrement une lettre qui a fait quelque bruit dans la vieille cité de Champlain.

Ce monsieur a mis la main à la plume, comme disent les paysans, pour informer le public que le secrétaire de la Chambre de Commerce l'avait blessé en lui envoyant un avis de convocation d'assemblée, *en français*.

En français !

M. Wade trouve qu'il n'y a pas de sens commun à employer la langue française dans les affaires commerciales, et la meilleure preuve qu'il donne de son dire est que plusieurs membres de la Chambre de Commerce ne comprennent pas le français.

M. Wade — je vous répète que *Wade* veut dire patauger — a voulu sans doute faire de l'esprit, mais il semble avoir oublié qu'un de ses compatriotes — pas un sot — Swift a dit un jour : " L'esprit anglais est extrême en tout, quand il ne descend pas à la cave, il monte au grenier."

M. Wade a eu le tort de descendre à la cave.

M. Edouard Gainau, président de la Chambre de Commerce, lui a répondu d'une manière très fine et très caustique, et les rieurs ont été de son côté.

D'autre part, les journaux de Québec ont un peu malmené l'auteur de l'étrange missive, qui n'a eu qu'un résultat : celui de lui donner un moment de popularité dont personne n'est jaloux.

On ne s'amuse pas d'une manière délirante à Québec, et ce petit incident a fait rire pendant deux jours.

C'est toujours ça de gagné, et la langue française ne s'en porte que mieux.

* * Chaque pays a ses idées, ses mœurs et ses habitudes, a dit un écrivain qui n'a pas dû faire grand effort d'imagination pour pondre cette phrase, car il suffit d'avoir voyagé tant soit peu pour reconnaître la vérité qu'elle contient.

En France, et nombre d'autres pays, quand un mari est trompé, la première idée qui lui jaillit du cerveau est de se mettre à la poursuite du séducteur de sa femme et de l'occire dans des formes plus ou moins extra-légales.

L'Anglais, plus pratique, recherche aussitôt le misérable qui a fait désertir le domicile conjugal à sa bien-aimée moitié, et lui demande de l'argent.

C'est ce qui vient d'avoir lieu, paraît-il, dans notre province, où un monsieur, blessé dans son honneur de mari, a réglé l'affaire moyennant dix mille piastres que lui a versées l'autre monsieur, auteur de tout le mal.

Quant à la dame, elle s'en ira planter sa tente partout ailleurs qu'au domicile légal.

Lequel des deux agit le plus sagement, de celui qui veut envoyer chez Pluton le séducteur de son épouse, ou de l'autre qui lui réclame tout simplement une indemnité pour les ennuis causés et qui dit à sa femme d'aller se faire pendre où elle voudra ?

Cette question n'a pas de réponse possible,

je crois, car tout dépend du caractère, de l'éducation du tempérament du principal intéressé, en même temps que du milieu dans lequel il a vécu.

Quoi qu'il en soit, l'exemple que je viens de citer n'en est pas moins très curieux à constater.



NOS GRAVURES

ARTHÉMIS ET JEUNE FILLE A L'ÉVENTAIL

Voici deux nymphes juvéniles et gracieuses qui pourraient changer de costume, de pose et d'accessoires, sans que leur beauté en soit dénaturée. La Diane de M. Aviat pourrait passer son javelot à la jeune fille de Mme Huillard, et celle-ci lui prêterait son éventail sans qu'Actéon s'en plaigne, car l'une et l'autre sont vraiment charmantes dans leur pimpante modernité et dans leur élégance pareille au point d'en être presque symétrique.

Le beau corps de Phobé
La blonde,
Dans la mer est tombé...

N'est-il pas permis de croire, en voyant ces deux jolies toiles, qu'après ce terrible plongeon, il a plu à la déesse de se réincarner dans quelques Parisiennes à la fin de ce siècle ?

ALEXANDRE DUMAS, FILS, DÉCÉDÉ

Dans notre précédent numéro, nous annonçons la mort de ce célèbre académicien. Nous rééditons aujourd'hui son portrait, selon que nous l'avions promis.

Alexandre Dumas, fils d'Alexandre, naquit à Paris le 28 juillet 1824. Il meurt donc à l'âge de soixante-onze ans.

Romancier d'un grand talent, il publia avec succès différents ouvrages.

L'œuvre qui contribua le plus à sa réputation est sans contredit *La Dame aux Camélias*, dont il fit une adaptation pour la scène et qui eut de nombreuses représentations.

Le célèbre compositeur Verdi prit le sujet de ce roman pour son opéra *La Traviata*.

M. Alexandre Dumas a été plusieurs fois élu président de la Société des auteurs dramatiques, et fut admis comme membre de l'Académie française le 11 février 1875. Il a été promu officier de la Légion d'honneur le 7 août 1867.

C'est le mercredi soir le 27 novembre, à huit heures, que Dumas a rendu le dernier soupir. Il a demandé de lui éviter les funérailles militaires et les discours sur sa tombe.

CARNET DU "MONDE ILLUSTRÉ"

Le Parlement fédéral est définitivement convoqué, pour la dépêche des affaires, au jeudi 2 janvier 1896.

* *

Sir William Hingston a définitivement accepté d'être le candidat conservateur pour la prochaine lutte fédérale dans Montréal-centre

* *

Des nouvelles reçues à l'archevêché d'Ottawa annoncent que Mgr l'archevêque Duhamel est heureusement parvenu à Rome. Ses compagnons de route, MM. les abbés Lombard et Forget sont partis voyager en Terre Sainte.

* *

On télégraphie de Shangai que l'importante mission française de Lüh Siang vient d'être détruite par des pirates

chinois, en l'absence de la canonnière française, qui a coutume de stationner aux environs et la protéger.

* *

Les dates viennent d'être fixées pour deux des élections fédérales partielles à faire. Celle de la division Ontario-nord se fera le 12 décembre, l'appel nominal ayant eu lieu le 5. Dans Cardwell, appel nominal le 17 et votation le 24 décembre.

* *

Le meurtrier Azarie Gauthier ayant comparu devant ses pairs a été jugé incapable de subir son procès criminel, pour cause d'insanité. Il a été condamné à l'internement dans une maison de santé jusqu'à ce qu'il ait récupéré ses esprits ou qu'il y soit mort.

* *

Au consistoire secret tenu jeudi de la semaine dernière, et présidé par Sa Sainteté Léon XIII, NN. SS. Boyer, archevêque de Bourges et Perraud, de l'Académie Française, évêque d'Autun, dans l'église de France, ont été promus aux honneurs du cardinalat.

* *

Mgr l'archevêque Cleary, de Kingston, vient d'écrire une lettre à la presse de sa ville archiépiscopale pour protester contre l'insinuation lancée dans le public que le journal catholique irlandais *Canadian Freeman* est son organe officiel ou même officieux. Sa Grandeur fait des vœux pour que justice soit rendue à la minorité manitobaine.

* *

La Cour Supérieure, siégeant en révision à Montréal, vient de confirmer le jugement du tribunal de première instance, déboutant l'action en dommages de \$50,000 intentée par la compagnie de publication du *Canada-Review* contre Mgr Fabre, archevêque de Montréal. Des trois juges composant le tribunal deux ont soutenu ce sentiment, les honorables MM. Tait et Taschereau : le juge Archibald différant d'opinion.

* *

La Législature de Québec, sur motion de l'honorable M. L.-P. Pelletier, secondé par divers députés, particulièrement MM. Chicoyne, de Wolfe, et Cartier, de Saint-Hyacinthe, vient de décider que les diverses associations de bienfaisance de la province devront faire rapport de leurs opérations annuellement au gouvernement, tout comme les assurances. C'est une bonne mesure, car le développement excessif de ces institutions, excellentes en elles-mêmes, et la concurrence qu'elles se font nécessairement, sembleraient menacer d'un krach désastreux, à défaut de contrôle suffisant, la petite épargne en notre province.

* *

On vient d'inaugurer, dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, de Montréal, à l'ombre de l'église paroissiale, un splendide bâtiment qui servira de refuge aux malades, aux orphelins, aux vieillards et aux infirmes. C'est au zèle et à l'initiative du curé, le révérend M. Auclair, que cette majestueuse construction doit sa naissance. Elle fait honneur à lui et à la générosité de ses paroissiens.

L'inauguration a été marquée par un grand banquet de mille convets auquel assistaient et ont parlé plusieurs de nos concitoyens les plus distingués, notamment Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, M. Chapleau, les honorables juges Jetté, Mathieu, Gill, Desnoyers, etc., etc.

* *

PETITE POSTE EN FAMILLE.—*Jos. M.*, Montréal.—Jolie poésie, passera dans un prochain numéro.

A. S., Sainte-Thérèse.—C'est vrai, pardon, mais nous allons tâcher de réparer au plus tôt l'omission. Seulement, il y a tant de requérants... Il faut savoir attendre.

Eng. M., Springfield, Mass.—Envoyez ces articles, nous publierons, autant que possible. Abonnement, \$3 par an. Envoyez-nous le *Citoyen*, échange.

F. P., Saint-Benoît.—Reçu article, superbe. Publierons avec grand plaisir, mais avec une photographie plus nette, que nous allons nous procurer.

Aimée Patrie.—Depuis que vous nous avez faussé compagnie est survenue à nos bureaux une correspondance qui cherche à vous atteindre, estimée mais trop éphémère collaboratrice. Facilitez-vous, en divulguant votre retraite, le succès des efforts que fait ce chercheur intéressé ?...

Karoli.—Nous le ferons, si la chose nous devient absolument possible.

E. A., Montréal.—Envoyez d'abord votre copie et nous jugerons de ce qu'il y a à faire.